

CALENDRIER DES EXERCICES D'ÉVACUATION INCENDIE EXERCICES INCENDIE — ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Etablissements scolaires de la Région Académique Guadeloupe

Ce calendrier vous aide à planifier, dès la rentrée 2026-2027, la réalisation et la transmission des exercices réglementaires d'évacuation incendie. Cette année, une **date académique** a été arrêtée pour la réalisation du premier exercice obligatoire Incendie. Les **documents Incendie** sont à transmettre à l'adresse unique : conseiller.prevention@ac-guadeloupe.fr

Textes de référence : Arrêté du 25/06/1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) - Circulaire MEN n° 84-319 du 3 septembre 1984 - Arrêté du 13 janvier 2004 R33 portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (dispositions générales et établissements de type R) - Art R33 modifié par arrêté du 13 janvier 2004 - Article R4227-39 du code du travail modifié par décret n°2011-1461 du 07 novembre 2011

1. CALENDRIER — ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Période	Exercice Action	Ce que vous devez faire	Transmission (conseiller.prevention@ac-guadeloupe.fr)	Délai
Septembre 2026 (dès la rentrée)	Préparation obligatoire INCENDIE	• Vérifier l'affichage des consignes et plans d'évacuation à chaque niveau. • S'assurer du bon fonctionnement du système d'alarme (essai sonore). • Recenser le personnel et affecter les rôles (guide-file, serre-file, point de rassemblement). • Identifier les personnes à mobilité réduite (PMR).	Action préparatoire interne — aucun document à transmettre	Avant le 1er exercice
DATE ACADEMIQUE Judi 24 septembre 2026 ★ OBLIGATOIRE	 Exercice INCENDIE n°1	• 1er exercice d'évacuation incendie. • Déclencher l'alarme et évacuer l'intégralité des occupants. • Chronométrer l'évacuation et vérifier les présences. • Tester la procédure PMR si applicable.	→ Transmettre la fiche d'observation complétée	Avant le 30/09/2026
Janvier–Mars 2027 (2e trimestre) ★ OBLIGATOIRE	 Exercice INCENDIE n°2	• 2e exercice d'évacuation incendie. • Varier les conditions : heure différente, scénario feu localisé. • S'assurer que les nouveaux arrivants ont intégré les consignes. • Tester un scénario PMR si non testé lors du 1er exercice.	→ Transmettre la fiche d'observation complétée	Avant le 15/03/2027
Avril–Juin 2027	 Exercice INCENDIE n°3	• 3e exercice d'évacuation incendie. • Varier les conditions : heure différente, scénario feu localisé.	→ Transmettre la fiche d'observation complétée	Avant le 15/05/2027

⚠ IMPORTANT : Le deuxième exercice incendie doit être **inopiné**, afin de tester la réalité des réflexes des occupants sans préparation annoncée. Les conditions de déroulement et le temps d'évacuation de chaque exercice doivent être consignés sur le registre de sécurité.

Les différents exercices réglementaires doivent être programmés à des dates distinctes.

2. RÈGLES POUR UNE REMONTÉE FLUIDE

 Transmettre dès la réalisation	N'attendez pas la fin du trimestre. Dès que l'exercice est réalisé, transmettez la fiche d'observation. Cela évite les oublis.
 Une seule adresse :	conseiller.prevention@ac-guadeloupe.fr — Tous les documents Incendie sont à adresser à cette adresse unique.
 Planifier les exercices dès septembre	Inscrire dans l'agenda dès la rentrée : préparation obligatoire en septembre, exercice n°1 le 24 septembre 2026 , exercice n°2 avant le 15 mars. Un exercice planifié est un exercice réalisé.

3. CHECK-LIST — DOSSIER INCENDIE COMPLET

Chaque année, le dossier Incendie sera considéré comme complet lorsque les **3 éléments** suivants seront renseignés et transmis à conseiller.prevention@ac-guadeloupe.fr

Le registre de sécurité doit être actualisé à l'issue de chaque exercice, en consignant les conditions de déroulement et le temps d'évacuation.

☐	Document	Attendu
☐ 1	Fiche d'observation — exercice INCENDIE n°1 (Date académique 24/09/2026)	Avant le 30/09/2026
☐ 2	Fiche d'observation — exercice INCENDIE n°2	Avant le 15/03/2027
☐ 3	Fiche d'observation — exercice INCENDIE n°3	Avant le 15/05/2027